

## Communiqué de presse



### **Grand-âge à l'horizon 2060 : la FEHAP propose une vision transformée, dynamique et attractive de l'accompagnement de nos aînés**

Au terme de la concertation Grand-Âge et Autonomie, lancée par Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, à laquelle la Fédération a largement contribué dans la perspective du futur projet de loi autonomie, la FEHAP propose sa vision et ses propositions concrètes pour une vie plus digne des aînés dans la cité.

Nos sociétés occidentales assistent au vieillissement de leurs populations, véritable révolution démographique qui tend à s'imposer à l'agenda des pouvoirs publics.

La France doit ainsi se préparer à l'arrivée massive à partir de 2025, et pendant 30 ans, de personnes âgées de 85 ans nécessitant des solutions d'accompagnement à la perte d'autonomie.

Forte de son expertise et de son approche transversale sur les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, la FEHAP a formulé ses propositions autour de trois axes :

- La transformation de l'offre et des modalités d'accompagnement des personnes âgées ;
- Le financement de la perte d'autonomie ;
- L'attractivité des métiers du Grand-âge.

La FEHAP ambitionne une politique gérontologique évolutive dans le temps et dynamique construite à partir des personnes âgées elles-mêmes et des spécificités territoriales.

Cette politique doit être soutenue par un financement de la perte d'autonomie basé sur une logique de solidarité nationale venant compenser un reste à charge encore trop important pour les personnes et leurs familles, en établissement ou au domicile.

Mais la réponse aux attentes des citoyens impose aussi l'engagement de démarches ambitieuses dans la formation et dans les innovations, afin de contribuer à la montée en compétence des professionnels, l'amélioration de leurs conditions de travail, et à l'évolution des pratiques dans l'accompagnement des personnes âgées.

Si ces propositions ont vocation à alimenter la concertation en cours et à contribuer à la construction du futur projet de loi Autonomie, elles ont également pour objectif de nourrir le débat public sur le long terme.

## **A propos de la FEHAP**

La Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs, née en 1936, est la fédération de référence du secteur Privé Non Lucratif présente depuis 80 ans dans tous les champs de la protection sociale. Les établissements et services Privés Non Lucratifs allient la mission de service public et un mode de gestion privée, pour l'intérêt collectif. Les missions d'intérêt général et d'utilité sociale des établissements sont les suivantes : garantir l'accès aux soins, la prise en charge et l'accompagnement de tous, assurer la permanence et la continuité des soins et la prise en charge tout au long de la vie de toutes les pathologies, de tous les handicaps et de la perte d'autonomie.

La FEHAP en chiffres, c'est plus 4 600 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par plus de 1600 organismes gestionnaires (associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire et de prévoyance), plus de 246 600 lits et places, 280 000 professionnels pour 2,5 millions de personnes accueillies chaque année.

En savoir plus : [www.fehap.fr](http://www.fehap.fr)

Contact presse : Nina Plantin - 01 53 98 95 44 / [nina.plantin@fehap.fr](mailto:nina.plantin@fehap.fr)